

TRAITEMENT DE VOS DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Aux fins de l'accomplissement des missions qui lui sont confiées par la Loi du 24 avril 2017 portant réorganisation de l'établissement public nommé « Fonds du Logement », le Fonds du Logement peut être amené à traiter des données à caractère personnel vous concernant. À ce titre, il est tenu de respecter les obligations qui lui incombent en sa qualité de responsable de traitement.

Les coordonnées du Fonds du Logement sont les suivantes :

Fonds du Logement
52 Boulevard Marcel Cahen
L-1311 Luxembourg

Tél. : (+352) 26 26 44 – 1
Fax. : (+352) 22 31 31
E-mail : Info@fondsdulogement.lu

Pour toute question concernant les traitements de vos données à caractère personnel effectués par le Fonds du Logement, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données (DPO) du Fonds du Logement :

- Par courriel : dpo@fondsdulogement.lu
- Par voie postale :

Fonds du Logement
A l'attention du délégué à la protection des données
52 Boulevard Marcel Cahen
L-1311 Luxembourg

- Par téléphone : (+352) 26 26 44 – 1

1. Finalités et base juridique du traitement

Conformément aux dispositions de la loi et du Règlement Grand-Ducal du 8 avril 2018 sur les marchés publics ainsi que leurs annexes, le traitement de vos données vise :

- à l'analyse de votre candidature (notamment, vérification du respect des critères de participation, vérification du respect des formalités administratives, vérification des entités dont les capacités sont invoquées au titre des critères de sélection; vérification des causes d'exclusion et de l'honorabilité professionnelle) ;
- à l'analyse de votre offre en vue de l'attribution d'un marché public
- le cas échéant, à la gestion et au suivi administratif et financier de l'exécution du contrat qui en découle.

2. Catégories de données traitées

- Données d'identification (nom, prénom, date et lieu de naissance, signature)
- Données de contact
- Qualité à agir, qualité professionnelle
- Données contenues dans les CV joints au dossier
- Données d'ordre économique et financière
- Données contenues dans un extrait de casier judiciaire

Marchés publics

Le Fonds du Logement veille à ne collecter que les données qui sont strictement nécessaires aux finalités indiquées au point 1.

3. Conséquences de la non-fourniture des données personnelles

La non-fourniture de vos données personnelles nécessaires aux finalités énoncées au point 1. entraînera l'impossibilité pour le Fonds du Logement d'analyser votre dossier de candidature.

4. Destinataires des données traitées

Vos données sont traitées par les membres du personnel du Fonds du Logement faisant partie des services qui sont en charge de l'exécution des finalités visées au point 1.

Vos données sont transmises à la Cour des Comptes en cas de contrôle et au Réviseur d'entreprises du Fonds du Logement.

Le cas échéant, vos données peuvent être transmises à la Commission des soumissions.

En outre, dans le cadre de l'exécution du contrat découlant de l'attribution du marché à votre entreprise, vos données sont susceptibles d'être transmises aux entreprises participant à la même opération.

Enfin, vos données peuvent être communiquées, de façon ponctuelle, aux sous-traitants du Fonds du Logement, notamment informatiques, et à nos soumissionnaires, uniquement dans le cadre des finalités énumérées au point 1. Cette communication est toujours régie par l'article 28 du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

Il est évident que le personnel du Fonds du Logement est tenu au secret professionnel pour tous les renseignements obtenus dans le cadre d'un dossier donné, et ils ne peuvent divulguer à d'autres tiers des données inhérentes à un dossier traité qu'en cas d'obligation légale

5. Sources/Origine des données

Le dossier de candidature que vous avez mis à notre disposition et contenant vos données personnelles peut notamment provenir du Portail des Marchés Publics.

Dans l'hypothèse où, dans le cadre de votre candidature et/ou de votre offre, vous seriez amenés à collecter les données personnelles d'une tierce personne, vous êtes tenus, en tant que responsable du traitement de ces données personnelles, d'informer les personnes concernées du transfert desdites données au Fonds du Logement et de leur demander, le cas échéant, leur consentement à ce transfert.

6. Critères utilisés pour déterminer la durée de conservation de vos données

Le Fonds du Logement conserve vos données jusqu'à l'attribution du marché public.

Si votre entreprise est retenue, vos données sont conservées pendant la durée d'exercice d'un recours prévu par la loi après la réception des travaux.

A l'issue, les dossiers susceptibles de faire l'objet d'un traitement ultérieur à des fins archivistiques dans l'intérêt public sont conservés. Les autres dossiers sont détruits.

7. Droits des personnes concernées

Vous pouvez :

Marchés publics

- Accéder aux données vous concernant et en obtenir une copie (article 15 du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données)
- Obtenir la rectification de données inexactes ou incomplètes (article 16 du Règlement précité)
- Vous opposer au traitement de vos données dans les conditions prévues par l'article 21 du Règlement précité
- Obtenir l'effacement de celles-ci dans les conditions prévues par l'article 17 du Règlement précité et la limitation du traitement dans les conditions prévues par l'article 18 de ce même Règlement.

Pour toute question concernant les traitements de vos données à caractère personnel effectués par le Fonds du Logement ainsi que pour toute demande relative à l'exercice de vos droits, vous pouvez vous adresser au délégué à la protection des données du Fonds du Logement dont les coordonnées sont indiquées ci-avant.

8. Réclamations

Si vous estimez que le traitement de vos données effectué par le Fonds du Logement constitue une violation du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, vous pouvez introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente :

Commission Nationale pour la Protection des Données
15, Boulevard du Jazz
L-4370 BELVAUX